

## CALENDRIER PREVISIONNEL DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE RENTREE 2004 – 2005

du 9 avril au 28 avril ( minuit )	Saisie des vœux par SIAM aux adresses suivantes : <a href="http://www.ac-reims.fr">http://www.ac-reims.fr</a> ou <a href="https://siam.ac-reims.fr">https://siam.ac-reims.fr</a>
du 9 avril au 28 avril	Transmission au Médecin Conseiller du Recteur ou à l'Assistant social conseiller du Recteur des dossiers médicaux en cas de demande de changement d'affectation pour des raisons médicales ou sociales graves.
28 avril	<b>Date limite</b> de renvoi au Rectorat DPE des fiches de candidature à un PEP 3 (Annexe IV)
29 avril	Envoi par les services rectoraux et réception dans les établissements des formulaires de confirmation.
7 mai	Date ultime de transmission au Rectorat ( DPE ) par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnels en poste dans l'académie et les stagiaires de l'IUFM de Reims affectés dans l'académie à l'inter doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire de leur chef d'établissement ;</li> <li>- les personnels en poste dans une autre académie ainsi que les personnels en réintégration doivent transmettre <b>directement</b> le dossier au Rectorat.</li> </ul> RAPPEL : les dossiers de mutation doivent être accompagnés des pièces justificatives éventuelles.
du 4 au 15 mai	Traitement et contrôle des barèmes par le Rectorat.
10 mai	<b>Date ultime</b> des transmissions au Rectorat ( DPE ) par le Médecin conseiller et l'Assistant social conseiller des avis médicaux et sociaux.
17 mai	Groupe de travail sur les bonifications pour raisons médicales ou sociales graves.
du 16 mai au 24 mai	Affichage des barèmes. Demande écrite de révision de barèmes en cas de contestation.
19 mai	Groupe de travail d'affectations sur les Postes à Exigences Particulières ( PEP ).
25 mai	Tenue des groupes de travail sur la vérification des vœux et barèmes.
14 juin et 15 juin	Réunion des commissions paritaires pour l'affectation des certifiés, agrégés et adjoints d'enseignement.
16 juin (matin)	Réunion de la commission paritaire pour l'affectation des COPsy.
17 juin (après-midi)	Réunion de la commission paritaire pour l'affectation des CPE
du 25 juin au 30 juin	Groupes de travail sur les révisions d'affectation.
1, 2 et 5 juillet + 24 août	Groupe de travail pour l'affectation sur des moyens provisoires (TZR + APA)

### FORMULAIRE DE CONFIRMATION DE DEMANDE

Il doit être édité dans votre établissement.

Si vous avez émis des vœux de ZR, le formulaire comportera vos préférences par zone.

A réception, vous pouvez le modifier au stylo rouge car **c'est la demande écrite qui compte**. Faites en une copie ( après visa du chef d'établissement ) pour vous et une pour le S.N.E.S. à nous retourner avec la fiche syndicale. N'oubliez pas de joindre au formulaire toutes les pièces justificatives ; l'administration n'est pas tenue de vous les réclamer et leur absence entraînera la perte des bonifications escomptées.

Joindre les doubles à la fiche syndicale.